



# FICHE d'INSCRIPTION

## TOURISME SOLIDAIRE

### Identité du voyageur :

Nom :

---

Prénom :

---

Age : \_\_\_\_\_ ans

Sexe

h :

f :

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse permanente : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Désire partir du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ dans le cadre d'un SEJOUR DE TOURISME SOLIDAIRE au

Burkina Faso - Sahel solidaire

Mauritanie - Sables du Sahara

Mauritanie – Magie du Banc d'Arguin

Commentaires :

---

---

---

---

***A renvoyer par courrier avec une acompte de 450€ à :***  
***Pistes-Solidaires***  
***31, rue de la Juiverie***  
***83600 FREJUS***



## CLAUSES DES CONDITIONS DE VENTES

**Les procédures d'inscription qui garantissent la réservation à l'un de nos séjours ou voyages sont les suivantes :**

**1) Sur simple demande formulée par courrier électronique (e-mail) ou téléphonique**, nous vous réservons une option sur le séjour ou le voyage de votre choix. Cette place vous est réservée pour une période dont la durée est de 7 jours \* (attention, nous vous informons que, passé le délai de 7 jours, votre option sera automatiquement annulée, et ce, sans aucun rappel de notre Service Réservations). Vous disposez ainsi d'un **délai d'une semaine** pour nous faire parvenir, par courrier et en un seul envoi, l'ensemble des documents suivants :

- **Le bulletin d'inscription**
- **Un chèque d'acompte d'un montant de 450€**

**2) A réception de ces documents**, nous vous ferons parvenir la facture de votre séjour ; facture valant confirmation de votre inscription. Le solde du séjour, doit être réglé 30 jours avant le départ du séjour ou du voyage, sans rappel de notre part.

**3) Une fois le règlement du séjour effectué**, le dossier voyage (comprenant convocation départ, horaires, lieu de rendez-vous, informations pratiques etc...) vous sera adressé, dans un délai qui varie entre 3 semaines et 10 jours avant la date de départ.

### **MODES DE RÈGLEMENT :**

C.C.P, Chèque bancaire.

### **ANNULATION**

Dès lors que vous aurez reçu confirmation de l'enregistrement de votre réservation, votre séjour sera dû quoi qu'il arrive, et nous ne pourrons pas procéder à un remboursement intégral qui fait suite à une annulation dans les 60 jours précédant la date de départ. L'annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception.

### **L'ANNULATION APRES INSCRIPTION FAIT L'OBJET DES RETENUES SUIVANTES :**

- Si l'annulation intervient plus de 60 jours avant le départ, il ne sera retenu que 50 € pour frais de dossier et 25€ d'adhésion à l'association (frais qui ne peuvent être remboursés).
- entre soixante et quarante jours avant le départ, Pistes-Solidaires retiendra 40 % du prix du forfait;
- entre quarante et vingt et un jours avant le départ, Pistes-Solidaires retiendra 60 % du prix du forfait;
- entre vingt et huit jours avant le départ, Pistes-Solidaires retiendra 80 % du prix du forfait ;
- moins de huit jours avant le départ, Pistes-Solidaires retiendra 100 % du prix du forfait.

### **LES GARANTIES DE L'ASSURANCE ANNULATION**

**Garantie Assurance annulation est facultative** et s'ajoute au forfait du séjour. Son montant forfaitaire est de 3% du coût du séjour. Elle permet un remboursement des frais d'annulation (moins les 50 € de frais de dossier et les 25€ d'adhésion) restés à votre charge et facturés par **L'ASSOCIATION PISTES-SOLIDAIRES** si vous annulez votre séjour **AVANT** le départ pour l'une des causes suivantes survenant **APRÈS** la souscription de la garantie annulation.

- Maladie grave constatée et confirmée par une autorité médicale compétente.
- Accident sérieux ou grave constaté par une autorité médicale compétente.
- Décès, accident, corporel, maladie grave, du (ou de la) participant(e), de ses ascendants, descendants, frères, soeurs, beaux-pères, belles-mères.
- Dommages graves d'incendie, explosions, dégâts des eaux, à vos locaux privés ou professionnels (sous réserve qu'ils soient détruits à 50%)
- Licenciement économique de l'un des parents du (de la) participant(e).

**N'hésitez pas à nous consulter pour tout complément d'information.**